

## Procédure opératoire normalisée d'accès aux entre-plafonds


Situations sans amiante ou avec amiante bien scellée  
dans les matériaux non friables

N° PON : PON-SST-HYG-001  
N° de version : 04

Programme attaché:  
**Gestion de l'amiante à l'UQTR**

Départements et services:

- Service de l'équipement
- Service des technologies de l'information
- Sous-Traitance

|   |  |
|---|--|
| <b>Risques potentiels :</b>                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Chute au sol (moins de 3 mètres ou 10 pieds)</li> <li>- Atteinte aux voies respiratoires par des poussières volatiles</li> </ul>  |
| <b>Équipement de protection individuel (ÉPI)</b>    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lorsqu'il y a des matériaux contenant de l'amiante dans l'entre-plafond uniquement pour l'étape 2 d'inspection (confirmation de l'état non friable)</li> </ul> <p>Appareil de protection respiratoire avec filtre P-100</p>  |
| <b>Équipement et matériel minimalement requis :</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Registre d'amiante</li> <li>- Escabeau de 2.50 mètres (8 pieds) ou plus ou échafaud sur roulette (verrouillable) ou échafaud fixe (standard ou à rosette)</li> <li>- Éclairage (lampe de travail, lampe de poche ou lampe frontale)</li> </ul>  |
| <b>Formation requise :</b>                          | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation théorique sur l'amiante</li> <li>- Formation sur la protection respiratoire et essai d'ajustement</li> </ul>  |
| <b>Ressources complémentaires:</b>                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Site Santé et sécurité au travail de l'UQTR <a href="#">Section Amiante</a></li> <li>- Programme de gestion de l'amiante de l'UQTR</li> <li>- <a href="#">Programme de protection respiratoire de l'UQTR</a></li> </ul>   |

## 1. Description de la procédure

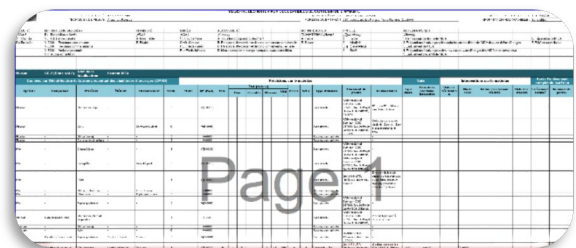


**Les consignes et procédures de sécurité en vigueur à l'UQTR doivent obligatoirement être respectées par toute personne au moment de l'intervention**

### Étape 1

#### 1. Préparation

- 1.1. Le registre de caractérisation de l'amiante doit obligatoirement être consulté par les personnes impliqués dans le travail à effectuer afin de déterminer ensemble si l'emplacement où s'effectueront les travaux contient de l'amiante.
- 1.2. Condition des tuiles de plafond :
  - 1.2.1. Si les tuiles de plafond ne contiennent pas d'amiante, passez à l'étape 2.
  - 1.2.2. Si les tuiles de plafond contiennent de l'amiante et qu'elles sont en bon état (non friables), passez à l'étape 2.
  - 1.2.3. Si les tuiles de plafond contiennent de l'amiante et qu'elles sont dans un état de dégradation rendant les matériaux friables, veuillez vous référer à la procédure d'intervention à risque modéré.



**La dernière version du registre est située à l'emplacement suivant sur le réseau interne de l'UQTR :**

**<P:\construction\UQTR CAMPUS\Caractérisation amiante\Rapports\Inspection Déc. 2018>**

## Procédure opératoire normalisée d'accès aux entre-plafonds

Situations sans amiante ou avec amiante bien scellée  
dans les matériaux non friables

Départements et services:

- Service de l'équipement
- Service des technologies de l'information
- Sous-Traitance

1.3. Contenu de l'entre-plafond (tuyauterie, conduits de ventilation, équipement mécanique ou autre équipement) :

1.3.1. Bien que la notion « d'entre-plafond » ne soit pas présente dans le registre, le contenu de celui-ci y est identifié (tuyauterie, conduits de ventilation, équipement mécanique ou autre équipement). Si tout ce matériel contenu dans de l'entre-plafond est « reconnu sans amiante » ou « sans amiante » dans le registre, passez à l'étape 2.

1.3.2. Si un ou plusieurs éléments contenus de l'entre-plafond contiennent de l'amiante, mais que la section commentaires ne contient pas d'action corrective, passez à l'étape 2.

1.3.3. Le registre est actuellement disponible selon des constats effectués par étage des bâtiments. Il peut donc être difficile de déterminer l'emplacement exact de la présence d'amiante friable :

1.3.3.1. Si l'emplacement exact (dans un local) où se situe l'amiante friable est bien identifié dans la section commentaires et que les travaux se situent en dehors de ce local ou si l'emplacement exact (dans un local) où se situe l'amiante friable n'est pas précisé dans le registre, passez à l'étape 2.

1.3.3.2. Si l'emplacement exact (dans un local) où se situe l'amiante friable est bien identifiée dans la section commentaires et que les travaux se situent dans ce local ou à moins de 6 mètres ou 20 pieds de l'amiante friable, veuillez vous référer à la procédure d'intervention à risque modéré.

**⚠ ATTENTION : la caractérisation décrit la situation qui prévalait au moment précis de la collecte de données. Elle n'est pas garante d'une évolution voire d'une dégradation des matériaux depuis la dernière mise à jour du registre. Seule la vérification des lieux confirmera l'état des matériaux.**

**⚠ ATTENTION : L'objectif de cette étape est de bien planifier la suivante. L'inspection de l'état des entre-plafonds est obligatoire à tout travail qui doit y être accompli.**

## Étape 2

### 2. Constat de l'état des lieux de travail

2.1. Avec les renseignements recueillis à l'étape 1, vous devez aller constater l'état de l'entre-plafond avant d'effectuer le travail. Pour ce faire :

2.1.1. Avant de grimper, inspectez l'état de votre escabeau : il ne doit pas y avoir de bris ou de modification pouvant compromettre votre sécurité.

2.1.2. Installez un escabeau sous la tuile à déplacer. Assurez-vous que les 4 pattes de l'escabeau soient fermement appuyées au sol (image #1).

2.1.3. Il est interdit de monter plus haut que les deux derniers paliers d'un escabeau (image #2). Si vous n'êtes pas capable d'atteindre la zone de travail, remplacez-la par une autre ayant une hauteur qui respectera l'interdiction susmentionnée pour accéder de façon sécuritaire à l'entre-plafond. La durée des travaux dans un escabeau doit être courte et ne pas dépasser **une** heure.

2.1.4. Mettez l'appareil de protection respiratoire sélectionné lors de l'essai d'ajustement (demi-masque avec filtre P-100). Effectuez une vérification d'étanchéité du masque (images #3).

2.1.5. Assurez-vous d'avoir en votre possession une lampe. Idéalement, utilisez une lampe frontale pour libérer vos mains. Si vous utilisez une lampe de poche, celle-ci doit être retenue sur votre ceinture ou mise dans vos poches lorsque vous montez dans l'escabeau pour libérer vos mains et ainsi assurer que vous ayez des points d'appui solides.

2.1.6. Montez dans l'escabeau en respectant la règle des 3 points d'appui jusqu'à la hauteur adéquate pour accéder à la tuile de plafond (images #4). Un fois en haut, assurez-vous que vos deux pieds sont stables sur un palier. Vous pouvez



Image #1

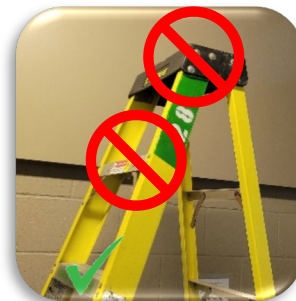


Image #2



Images #3

## Procédure opératoire normalisée d'accès aux entre-plafonds

Situations sans amiante ou avec amiante bien scellée  
dans les matériaux non friables

N° PON : PON-SST-HYG-001

N° de version : 04

Départements et services:

- Service de l'équipement
- Service des technologies de l'information
- Sous-Traitance

poursuivre seulement lorsque vous êtes assuré de cette stabilité (image #5).

2.1.7. Si vous utilisez une lampe de poche, allumez-la et tenez-la d'une main.

2.1.8. Avec une main libre, soulevez chaque côté de la tuile, un à la fois, puis pointez la lumière de la lampe de poche dans l'entre-plafond afin d'examiner son contenu (image #6).

2.1.8.1. Si le registre confirme qu'il y a de l'amiante dans un matériel de l'entre-plafond et que vous constatez qu'il est endommagé (friable), refermez la tuile immédiatement. Reportez-vous à l'étape 2.1.11 de la présente procédure. Vous pourrez alors déterminer que le travail devra être effectué selon la procédure de travaux à risque modéré.

2.1.8.2. Si le registre confirme qu'il y a de l'amiante dans un matériel de l'entre-plafond et que vous constatez qu'il s'est dégradé sur l'entre-plafond pour une plus grande quantité que 30 cm<sup>3</sup> ou 1 pied<sup>3</sup> : reportez vous à l'étape 2.1.11 de la présente procédure. Vous pourrez alors déterminer que le travail devra être effectué par un entrepreneur spécialisé externe selon une procédure de travaux à risque élevé.

2.1.9. Soulevez l'autre côté de la tuile pour faire les observations. Si tous les matériaux sont en bon état et qu'il n'y a pas de matière friable, vous pouvez ranger la lampe de poche, le cas échéant, et soulever la tuile complètement pour la déplacer sur le dessus d'une autre tuile du plafond afin de voir le contenu au-dessus de cette tuile.

2.1.9.1. Si vous trouvez quelque chose d'anormal ou des matériaux friables, vous devez contacter votre superviseur dans les plus brefs délais. Reportez-vous à l'étape 2.1.11 de la présente procédure.



Images #4



Image #5



Image #6

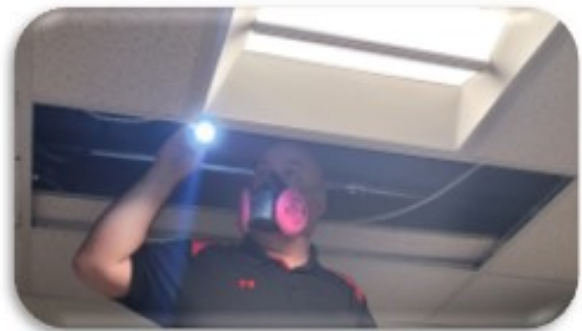


Image #7

## Procédure opératoire normalisée d'accès aux entre-plafonds

Situations sans amiante ou avec amiante bien scellée  
dans les matériaux non friables

Départements et services:

- Service de l'équipement
- Service des technologies de l'information
- Sous-Traitance

2.1.10. Une fois la tuile déplacée complètement, vous pouvez reprendre votre lampe de poche et compléter votre inspection de l'entre-plafond (image #7).

2.1.11. Une fois que vous avez complété votre inspection de l'entre-plafond, remplacez correctement la tuile à sa place. Il ne doit pas rester de côté ou coin soulevé par rapport au reste du plafond suspendu (image #8).

2.1.12. Vous pouvez ranger votre lampe de poche, le cas échéant.

2.1.13. Descendez de l'escabeau en respectant la règle des 3 points d'appui.

2.1.14. Une fois au sol, retirez votre appareil de protection respiratoire, nettoyez-le et rangez-le comme indiqué dans le programme de protection respiratoire.

2.1.15. Repliez l'escabeau, puis rangez-le de façon sécuritaire, pour qu'il ne puisse tomber sur personne.

2.1.16. Nettoyez et rangez votre masque réutilisable.

2.1.17. Si vous avez été exposé à de l'amiante, disposez des cartouches de l'appareil de protection respiratoire conformément à la procédure d'élimination des déchets d'amiante.

2.2. Rapportez à votre superviseur ce que vous avez observé lors de l'étape 2.



Image #8



- Service de l'équipement
- Service des technologies de l'information
- Sous-Traitance

### Étape 3

**⚠ ATTENTION : La méthode utilisant un tire-fil (« fish ») lors d'un passage d'un fil (réseau ou électrique) devrait être privilégiée afin d'éliminer à la source toute exposition aux poussières contenues dans l'entre-plafond. Cette procédure ne devrait être utilisée que si les travaux ne peuvent pas s'effectuer avec un tire-fil ou qu'il y a un problème lors de la tire d'un fil, comme un fil coincé.**

**⚠ ATTENTION : Cette procédure vise des travaux la modification de matériaux sans amiante. Tous les travaux impliquant une modification des matériaux contenant de l'amiante doivent être effectués selon les procédures à risque modéré dans les entres-plafond.**

#### 3. Réalisation des travaux (ex. : passage de fils réseau ou électriques, tuyauterie, etc.)

3.1. **Préparation** : Commencez par déterminer quelle méthode d'accès sera la plus sécuritaire en fonction de vos travaux : l'escabeau, l'échafaud sur roulettes ou l'échafaud fixe. Déterminez l'équipement le plus adéquat pour assurer votre stabilité lors du travail.

3.1.1. Inspectez l'état de votre équipement d'accès : il ne doit pas y avoir de bris ou de modification pouvant compromettre votre sécurité.

3.1.2. Installez l'équipement de façon à ce qu'il soit stable et placé près de la zone où les travaux doivent être effectués.

3.1.2.1. Dans le cas d'un escabeau, il est interdit de monter plus haut que les deux derniers paliers d'un escabeau (image #2). Si la hauteur de l'escabeau n'est pas suffisante, vous devez le remplacer par un autre ayant une hauteur qui respectera la consigne susmentionnée pour accéder de façon sécuritaire à l'entre-plafond.

3.1.2.2. Dans le cas d'un échafaud sur roulettes, il est interdit de monter sur l'échafaud sans que les roulettes aient été verrouillées (image #9). Le déplacement de ce type d'échafaud doit obligatoirement s'effectuer à partir du sol.

3.1.2.3. Dans le cas d'un échafaud fixe, il faut s'assurer que celui-ci ait été assemblé par une personne ayant reçu une formation sur l'assemblage sécuritaire d'un échafaud standard ou à rosette (image #10)

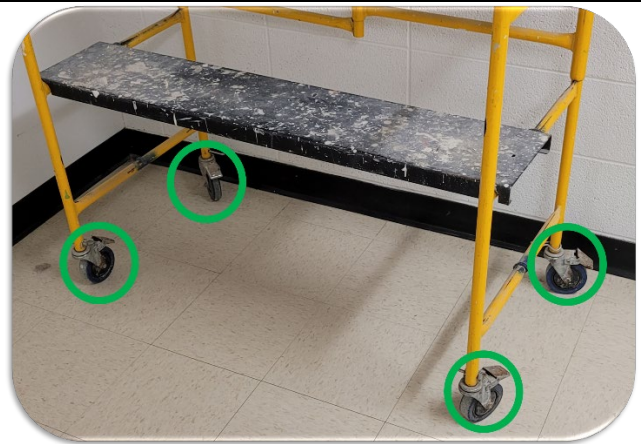


Image #9



Image #10

## Procédure opératoire normalisée d'accès aux entre-plafonds

Situations sans amiante ou avec amiante bien scellée  
dans les matériaux non friables

Départements et services:

- Service de l'équipement
- Service des technologies de l'information
- Sous-Traitance

3.1.3. Assurez-vous d'avoir mis en place l'éclairage suffisant pour bien voir la zone de travail. (image #11) Mettez vos outils de travail directement sur le dessus de l'escabeau ou de l'échafaud avant d'y monter. N'oubliez pas que vous devez avoir les mains libres lors de la montée dans l'escabeau ou l'échafaud. Si vous ne pouvez monter vos outils à partir du sol, utilisez une chaudière liée à une corde que vous pourrez monter une fois en haut (image #12).

### 3.2. Les travaux :

3.2.1. Mettez l'appareil de protection respiratoire sélectionné lors de l'essai d'ajustement (demi-masque avec filtre P-100). Effectuez une vérification d'étanchéité du masque (images #3).

3.2.2. Montez dans l'escabeau ou l'échafaud en respectant la règle des 3 points d'appui jusqu'à la hauteur adéquate pour accéder à la tuile de plafond. Une fois en haut, assurez-vous que vos deux pieds sont stables sur un palier. Vous pouvez poursuivre seulement lorsque vous êtes assuré de cette stabilité (Image #5 et image #13).

3.2.3. Soulevez la tuile complètement pour la déplacer sur le dessus d'une autre tuile du plafond ou retirez-la complètement selon la nature des travaux.

3.2.3.1. **Si vous trouvez quelque chose d'anormal ou des matériaux friables, remettez les tuiles en place et contactez votre superviseur dans les plus brefs délais. Référez-vous à l'étape 3.1.8 de la présente procédure.**

3.2.4. Une fois les tuiles déplacées complètement, vous pouvez débiter vos travaux

### 3.3. Fin des travaux :

3.3.1. Assurez-vous de ne pas oublier d'outil ou de matériel dans l'entre-plafond avant de refermer les tuiles.

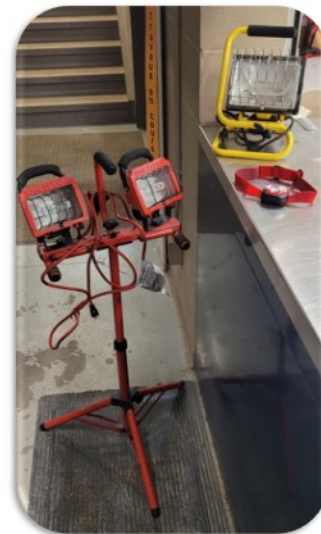


Image #11

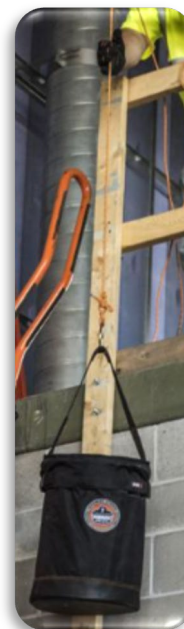


Image #12

## Procédure opératoire normalisée d'accès aux entre-plafonds

Situations sans amiante ou avec amiante bien scellée  
dans les matériaux non friables

Départements et services:

- Service de l'équipement
- Service des technologies de l'information
- Sous-Traitance

3.3.2. Dès que vous avez terminé vos travaux dans l'entre-plafond, remplacez correctement les tuiles à leur place. Il ne doit pas rester de côté ou coin soulevé par rapport au reste du plafond suspendu (image #8).

3.3.3. Descendez de l'escabeau ou de l'échafaud en respectant la règle des 3 points d'appui (image #3). Vous ne devriez avoir aucun matériel dans les mains lorsque vous descendez de l'escabeau ou de l'échafaud.

3.3.4. Une fois au sol, vous pouvez retirer votre appareil de protection respiratoire. Nettoyez-le et rangez-le comme indiqué dans le programme de protection respiratoire. Si vous avez été exposé à de l'amiante, disposez des cartouches de l'appareil de protection respiratoire conformément à la procédure d'élimination des déchets d'amiante

3.3.5. Nettoyez et rangez votre matériel de façon sécuritaire pour qu'il ne puisse créer une source de risque pour une autre personne.

3.3.6. Nettoyez ou faites nettoyer les lieux pour ne pas créer une source de risque pour une autre personne.

3.4. Rapportez à votre superviseur que les travaux sont terminés.



Image #13

## 2. Disposition des déchets et matières dangereuses

Puisqu'il s'agit de travaux n'impliquant pas la modification de matériaux contenant de l'amiante, aucun déchet ne devrait être géré de manière particulière autre que de disposer les rebuts qu'ont créés les travaux dans les contenants prévus à cette fin (poubelle).



|  |   |  |
|--|---|--|
|  <p>Université du Québec<br/>à Trois-Rivières</p> | <h2 style="margin: 0;">Procédure opératoire normalisée<br/>d'accès aux entre-plafonds</h2> <p style="margin: 0;">Situations sans amiante ou avec amiante bien scellée<br/>dans les matériaux non friables</p> | <p><b>N° PON :</b> PON-SST-HYG-001<br/><b>N° de version :</b> 04</p>   |
| <p><b>Programme attaché:</b><br/><b>Gestion de l'amiante à l'UQTR</b></p>  |   | <p><b>Départements et services:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Service de l'équipement</li> <li>- Service des technologies de l'information</li> <li>- Sous-Traitance</li> </ul> |

### 3. Liste de contrôle de la procédure

| #        | Description  | Non                      | Oui                      | Notes   |
|----------|--|--------------------------|--------------------------|---|
| <b>1</b> | <b>Préparation (consultation du registre)</b>                                  |                          |                          |   |
| 1.2      | Est-ce que les tuiles contiennent de l'amiante?                                | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |   |
| 1.2      | Est-ce que les tuiles sont dans un état friable?                               | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Si oui, passez à la procédure de travaux à risque modéré.   |
| 1.3      | Est-ce que le matériel dans l'entre-plafond contient de l'amiante?             | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Si vous avez répondu « Non » aux 3 premières étapes, faites vos travaux normalement.  |
| 1.3      | Est-ce qu'une action est requise dans la section « commentaires » du registre? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Si oui, il y a probablement de l'amiante friable dans l'entre-plafond : passez à la procédure de travaux à risque modéré.   |
| <b>2</b> | <b>Inspection</b>  |                          |                          |   |
| 2.1.1    | Est-ce que mon escabeau est en bon état?                                       | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Ne pas utiliser d'équipements brisés. Leur bon état diminue significativement les risques de blessure. Au besoin, consultez votre superviseur   |
| 2.1.2    | Est-ce que mon escabeau est stable au sol?                                     | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | La stabilité de l'escabeau est essentielle à votre sécurité   |
| 2.1.4    | Est-ce que mon test d'étanchéité a révélé une ou des fuites de mon masque?     | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Enlevez le masque, inspectez-le et remettez-le. Si le test n'est toujours pas concluant, veuillez consulter le conseiller GMD.  |
| 2.1.6    | Utilisation des 3 points d'appui pour monter dans l'escabeau.                  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Il doit toujours rester 2 points d'appui si l'un d'entre eux est compromis  |
| 2.1.6    | Posture stable en haut de l'escabeau.  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Essentiel à votre sécurité en hauteur   |
| 2.1.9.1  | Lors de l'ouverture de la tuile est-ce que je constate des matériaux friables? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Si oui, refermez la tuile immédiatement.  |
| 2.2      | Est-ce que j'ai trouvé des matériaux friables?                                 | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Si oui, notez la quantité approximative et informez votre superviseur immédiatement. Si la quantité dépasse 30 cm <sup>3</sup> ou 1 pied <sup>3</sup> : les travaux doivent être sous-traités par un entrepreneur spécialisé en travaux d'amiante à risque élevé. |

## Procédure opératoire normalisée d'accès aux entre-plafonds

**Situations sans amiante ou avec amiante bien scellée  
dans les matériaux non friables**

N° PON : PON-SST-HYG-001

N° de version : 04

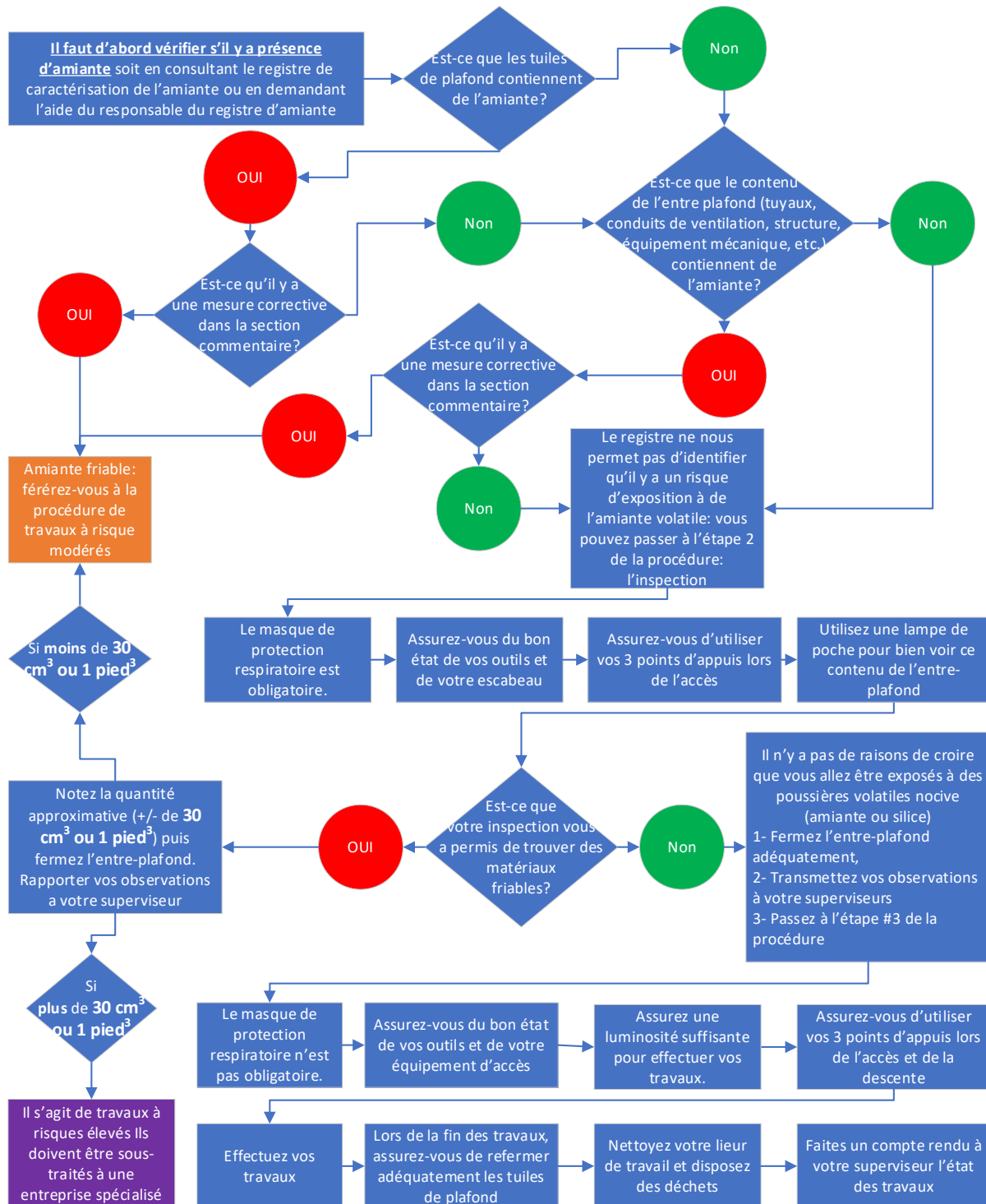
Programme attaché:  
**Gestion de l'amiante à  
l'UQTR**

Départements et services:

- Service de l'équipement
- Service des technologies de l'information
- Sous-Traitance

| 3 Exécution des travaux |  |                          |                          |   |
|-------------------------|--|--------------------------|--------------------------|---|
| 3.1                     | Avez-vous déterminé quelle sera la façon la plus sécuritaire et stable d'effectuer vos travaux?                                    | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Quel sera ce moyen : <input type="checkbox"/> Escabeau, <input type="checkbox"/> Échafaud roulant, <input type="checkbox"/> Échafaud fixe |
| 3.1.1                   | Est-ce que vos équipements d'accès et outils sont en bon état?   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | N'utilisez pas d'équipement brisé.  |
| 3.1.2                   | Est-ce que votre installation assure votre stabilité?  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Ne montez pas dans des installations instables.   |
| 3.1.3                   | Est-ce que mon éclairage sera suffisant pour bien voir lors de mes travaux?  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Assurez-vous que l'éclairage sera suffisant pour bien voir lors de l'exécution des travaux.   |
| 3.1.3                   | Est-ce que vous avez à utiliser beaucoup d'outils?   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Utilisez un sceau avec une corde pour monter vos outils ou montez vos outils directement en haut de votre installation.                   |
| 3.1.4                   | Est-ce que mon test d'étanchéité a révélé une fuite de mon masque?   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Enlevez le masque, inspectez-le et remettez-le. Si le test n'est toujours pas concluant, veuillez consulter le conseiller GMD.            |
| 3.1.5                   | Utilisation des 3 points d'appui lors de l'ascension dans mon installation d'accès.  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Il doit toujours rester 2 points d'appui si l'un d'entre eux est compromis  |
| 3.1.6.1                 | Est-ce que j'ai trouvé des matériaux friables qui pourraient contenir de l'amiante lors de l'enlèvement des tuiles?                | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Si oui, contactez votre supérieur dans les délais les plus brefs.   |
| Fin des travaux         |  |                          |                          |   |
| 3.1.8                   | Lors de la fin des travaux, ai-je refermé les tuiles de plafond de façon étanche (si applicable)?                                  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Si non, faites-le   |
| 3.1.9                   | Me suis-je assuré d'avoir bien descendu tous mes outils au sol?  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Si non, faites-le   |
| 3.1.10                  | Lors de la fin des travaux, suis-je descendu de mon installation en utilisant les 3 points d'appui?                                | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Il doit toujours rester 2 points d'appui si l'un d'entre eux est compromis  |
| 3.1.12                  | Est-ce que j'ai nettoyé mon espace de travail ou est-ce que le tout a été planifié pour que le nettoyage soit rapidement effectué? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Si non, faites-le   |
| 3.2                     | Est-ce que j'ai informé mon superviseur de la fin des travaux?   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Si non, faites-le   |

## 4. Organigramme de décision



**Procédure opératoire normalisée  
d'accès aux entre-plafonds**  
Situations sans amiante ou avec amiante bien scellée  
dans les matériaux non friables

Départements et services:

- Service de l'équipement
- Service des technologies de l'information
- Sous-Traitance

## 5. Grille d'audit

| #                   | Élément à observer   | C                        | N-C                      | N/A                      | Commentaires   |
|---------------------|--|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--|
| 1                   | Vérifier si le registre d'amiante a bien été consulté.   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |  |
| 2                   | Dans le registre sous les lignes des tuiles de plafond ou de son contenu n'ont pas identifié de problème à la colonne commentaires. Si oui = non-conforme : le travail aurait dû s'effectuer en risque modéré. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |  |
| 3                   | Vérifier si l'inspection pré-travail a eu lieu.  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |  |
| 4                   | Des matières friables ont été identifiées dans l'inspection.   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Si oui = non-conforme : le travail aurait dû s'effectuer en risque modéré. |
| 5                   | Aucune matière friable suspecte n'est visible lors de l'audit.   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |  |
| 6                   | Équipements d'accès en bon état.   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |  |
| 7                   | Demi-masque porté.   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |  |
| 8                   | Test d'étanchéité du masque réalisé.   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |  |
| 9                   | Pas de barbe ou autres éléments diminuant l'efficacité de la filtration du masque.   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |  |
| 10                  | 3 points d'appui utilisés lors de l'accès ou de la descente des équipements de travail en hauteur (escabeaux ou échafauds).  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |  |
| 11                  | Les travailleurs ne montent pas avec leurs outils dans leurs mains dans les escabeaux ou échafauds.  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |  |
| 12                  | Nettoyage des lieux planifié et exécuté.   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |  |
| <b>Commentaires</b> |  |                          |                          |                          |  |
|                     |  |                          |                          |                          |  |
|                     |  |                          |                          |                          |  |
|                     |  |                          |                          |                          |  |
|                     |  |                          |                          |                          |  |

C = conforme

N-C = Non-Conforme

N/A = Non-applicable



|  |   |  |
|--|---|--|
|  <p>Université du Québec<br/>à Trois-Rivières</p> | <h2 style="margin: 0;">Procédure opératoire normalisée<br/>d'accès aux entre-plafonds</h2> <p style="margin: 0;">Situations sans amiante ou avec amiante bien scellée<br/>dans les matériaux non friables</p> | <p><b>N° PON :</b> PON-SST-HYG-001<br/><b>N° de version :</b> 04</p>   |
| <p><b>Programme attaché:</b><br/><b>Gestion de l'amiante à l'UQTR</b></p>  |   | <p><b>Départements et services:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Service de l'équipement</li> <li>- Service des technologies de l'information</li> <li>- Sous-Traitance</li> </ul> |

## 6. Historique des Changements et approbations

| Création par                            | Jean-Daniel Belcourt  | Date                 | 2022/11/28<br><small>AAAA/MM/JJ</small>  |
|---|---|----------------------|--|
| Date du changement                      | Description du changement   | Personnes impliquées |  |
| 2022/12/23<br><small>AAAA/MM/JJ</small> | Création du document  | Préparé par :        | Jean-Daniel Belcourt   |
|   |   | Révisé par :         | <b>Équipe amiante :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Luc Biron (Directeur Équipement)</li> <li>- Geneviève Bureau (Conseillère GMD)</li> <li>- Nancy Carignan (Ingénieure Équipement)</li> <li>- Dominic Déry (Contremaître Équipement)</li> </ul> <b>CMSST :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Marc Germain (SDCT employés de soutien)</li> <li>- Olivier Héroux (SDCT Professionnels UQTR)</li> <li>- Geneviève Laflamme (SDCT Professionnels UQTR)</li> <li>- Francis Lafontaine (SDCT employés de soutien)</li> <li>- Luc Lafontaine (APAS)</li> <li>- Claudia Lauzière (SDCT Professionnels UQTR)</li> <li>- Denis Leroux (SDCT Professeurs UQTR)</li> <li>- Marika Payette (ASTRE)</li> </ul> |
|   |   | Validé par :         | Houda Souissi (directrice aux relations de travail)  |
|   |   | Approuvé par :       | Pascal Daigle (directeur du SPPSST)  |
| 2023/01/09<br><small>AAAA/MM/JJ</small> | Ajout du point 2.1.8.2 ainsi que le même point à la liste de contrôle et à l'organigramme de décision   | Préparé par :        | Jean-Daniel Belcourt   |
|   |   | Révisé par :         | CNESST   |
|   |   | Validé par :         | CNESST   |
|   |   | Approuvé par :       | Pascal Daigle et CNESST (2022/01/12)   |
| 2023/01/31<br><small>AAAA/MM/JJ</small> | Modification du bas de page puisque les dates automatiques ne fonctionnent pas lors de transfert en PDF   | Préparé par :        | Jean-Daniel Belcourt   |
|   |   | Révisé par :         |  |
|   |   | Validé par :         |  |
|   |   | Approuvé par :       | Pascal Daigle  |
| 2023/03/21<br><small>AAAA/MM/JJ</small> | Remplacement des mots « employeur et travailleurs » par « personnes impliqués dans le travail à effectuer » dans la section 1.1 à la demande de M. Daigle et m. Biron | Préparé par :        | Jean-Daniel Belcourt   |
|   |   | Révisé par :         | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Laurence Léonard-Lehoux</li> <li>- Pascal Daigle</li> <li>- Luc Biron</li> </ul>  |
|   |   | Validé par :         |  |
|   |   | Approuvé par :       | Pascal Daigle  |
| 2023/05/02<br><small>AAAA/MM/JJ</small> | Modification de l'organigramme de décision pour refléter la procédure : pas d'amiante = pas de masque obligatoire   | Préparé par :        | Jean-Daniel Belcourt   |
|   |   | Révisé par :         |  |
|   |   | Validé par :         |  |
|   |   | Approuvé par :       | Pascal Daigle  |